

7712 1578

**PRESENTATION DU PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ELIMINATION DU TRAVAIL DES
ENFANTS**

(I. P. E. C.)

Au Sénégal, traditionnellement les enfants travaillent aux côtés de leurs parents pour se préparer à leur future vie d'adulte.

Force est de constater avec la dégradation ces dernières années des conditions socio-économiques des populations, le travail des enfants n'a cessé de prendre des proportions inquiétantes accentuée par la dévaluation du franc CFA intervenue en 1994.

Le Sénégal a entrepris un certain nombre d'actions visant à lutter contre le travail des enfants. Dans notre présentation nous allons d'abord analyser les actions antérieures et le programme national d'élimination de l'exploitation des enfants au travail.

I. LES ACTIONS ANTERIEURES

Beaucoup d'organismes gouvernementaux sont concernés par le travail des enfants, il en est de même des organisations non gouvernementales et d'associations qui ont oeuvré en direction des enfants en général et des enfants travailleurs en, particulier.

Toutefois, leurs actions manquent de coordination et les initiatives demeurent fragmentée en raison de la rigidité inhérente à ces organisations et l'absence d'une politique intégrée, globale et cohérente.

En 1992, le Sénégal a abrité un séminaire sous-régional de l'OIT à l'intention des services administratifs et des institutions à caractère privé et les organisations professionnelles des pays francophones d'Afrique sur le thème : **élimination du travail des enfants travailleurs**. L'OIT a également organisé une série de séminaire de formation qui étaient centrés sur les moyens par lesquels l'Inspection du Travail pourrait remédier aux abus en matière d'utilisation d'une main d'oeuvre juvénile sur les lieux de travail.

Dans le sillage de l'enquête sur le travail des enfants, effectué au début de l'année 1993, un séminaire national a été organisé en 1994 et a donné naissance à l'élaboration d'un plan d'action national qui constitue une étape importante vers l'abolition du travail des enfants.

En 1993, un séminaire d'experts régionaux sur le travail des enfants en Afrique, sur la sécurité et la santé et le développement

psycho-social et un symposium international sur les enfants travailleurs organisé par le Mouvement international pour l'apostolat des enfants se sont tenus au Sénégal.

Enfin, le Sénégal a joué un rôle important lors de la Conférence sous régionale sur les enfants employés comme domestiques, organisé en 1995 au Togo à l'intention des ONG et patronné par IPEC/BIT en collaboration avec l'Association Mondiale pour les orphelins et les enfants abandonnés (WAO-Afrique).

Nous voyons que beaucoup de choses ont été entreprises mais de manière éparse.

Le programme national pour l'élimination de l'exploitation des enfants au travail a entrepris une oeuvre de centralisation de ces différentes actions afin de gagner en efficacité.

II. OBJECTIFS ET STRATEGIES DU PROGRAMME

L'objectif général est d'accroître la capacité des organismes gouvernementaux, des organisations professionnelles et des ONG à concevoir et exécuter de manière coordonnée des politiques, programmes. En ce sens, ils devront pouvoir :

- empêcher le travail des enfants ;
- améliorer les conditions de travail des enfants, une première étape vers l'élimination du travail des enfants ;
- soustraire les enfants des activités dangereuses et aux abus en leur proposant et à leur famille des solutions alternatives viables.

Il est prévu trois domaines d'intervention :

II.1 Politique et Développement Institutionnel

Il faut viser une meilleure coordination des activités par :

- a) La mise sur pied d'un comité Directeur National (CDN).

Le CDN sera chargé de coordonner et de superviser le programme IPEC au Sénégal. Il devra travailler à l'élaboration d'une politique nationale sur le travail des enfants.

Le CDN sera constitué des organismes gouvernementaux concernés, des organisations professionnelles et des ONG. Le groupe gouvernemental sera dirigé par le Ministère du Travail et de l'Emploi et comprendra les Ministères chargés de l'Enfant, de la Santé Publique et de l'Action Sociale, et de la Justice par la Direction de l'Education surveillée, de l'Education Nationale, de l'Agriculture, et le Ministère délégué chargé de la Décentralisation. Les organismes de coopération bilatérale seront associés au comité en qualité de Conseillers et d'observateurs (BIT - UNICEF - FNUAP - PNUD - IPEC).

b) Renforcement des capacités :

L'expertise relative à la manière d'aborder les problèmes liés au travail des enfants est disponible mais éparpillé entre différentes structures. Des séminaires de formation et de sensibilisation pour accroître les capacités des hauts fonctionnaires et de ceux qui au niveau des services publics, des organisations non gouvernementales afin d'identifier les problèmes liés au travail des enfants.

ces séminaires se tiendront au niveau national et régional pendant la première année puis seront étendus au niveau local au cours des 2^e et 3^e année.

c) Mise en place d'un cadre réglementaire

Un toilettage des textes en vigueur sera fait afin d'harmoniser le droit du travail et la législation sur l'éducation et la mise sur place de texte protecteurs conformes aux recommandations formulées dans la convention 138 pour en éliminer les formes les plus intolérables et dangereuses.

d) Promotion de l'application des dispositions réglementaires en vigueur

Les capacités de l'Inspection du Travail seront renforcées pour s'attaquer aux problèmes de la main d'oeuvre juvenile sur les lieux de travail et d'informer les organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs sur les situations et conditions d'emploi préjudiciables aux enfants. Cette action sera appuyée par une campagne de sensibilisation afin de faire connaître à des cibles

spécifiques de la population des informations sur les dispositions réglementaires protectrices en vigueur.

e) Revue du système d'enseignement et de formation

Elle permettra de faire le point sur les systèmes de l'éducation et de la formation professionnelle afin de mettre sur pied des projets pilotes destinés à mieux adapter le système d'enseignement et de formation aux besoins des enfants travailleurs. Ce volet sera piloté en étroite collaboration avec l'UNICEF.

f) Inventaire des projets de réduction de la pauvreté et autres projets de développement existants

Les projets de développement peuvent avoir un impact positif ou négatif sur le travail des enfants. Une étude sera entreprise afin de déterminer avec précision de quelle manière les enfants sont incorporés dans de tels projets pour les amener à décourager le recours au travail des enfants.

g) Planification, suivi et évaluation

Place centrale du CDN afin de coordonner, planifier et élaborer les politiques. Des rencontres seront organisées à l'intention des agences d'exécution du programme IPEC pour un échange d'expériences et permettra de mesurer les progrès réalisés et de faire des recommandations.

II.2 Action directe envers les enfants travailleurs, leurs familles et les employeurs

Peut revêtir plusieurs actions à savoir :

a) Projets expérimentaux de démonstration.

Encourager les ONG, les groupes communautaires et autres associations à mettre sur pied de petits projets visant à empêcher le travail des enfants, d'améliorer les conditions de travail et de leur offrir comme alternative un enseignement et une formation non conventionnelle.

A cela s'ajoutent des series d'action déjà retenues dans le plan d'action national dans les domaines suivants :

- . enfants travailleurs domestiques (zone rurales)
- . enfants apprentis (composante formation à incorporer)
- . enfants "fouilleurs" d'ordure priorité accordée à cette activité à haut risque, avec création d'un centre à Dakar afin de permettre leur insertion avec implication de leurs familles en leur proposant un enseignement et une formation technique et en mettant des services de santé à leur disposition.

III. SENSIBILISATION ET PLAIDOYER

Ce volet est crucial car il faut éveiller les consciences chez les enfants travailleurs, leurs parents, les employeurs et l'opinion publique des dangers du travail prématuré et abusif des enfants.

Raison pour laquelle tous les programmes comporteront un volet de sensibilisation pour changer les attitudes. De vastes campagnes d'information contre le travail des enfants pourront être menées par les décideurs et les médias.

IV. DUREE

Le programme IPEC/Sénégal est triennal pour un financement de 1 004 378 dollars US.

En conclusion, malgré quelques lenteurs, nous avons espoir que le programme IPEC/Sénégal pourra bientôt démarrer et contribuera, à défaut d'éliminer le travail des enfants, à améliorer de manière très sensible les situations et conditions des enfants au travail./.